



www.mairie-brece.fr

AGENDA

Sous réserve des restrictions

Dimanche 27 septembre

- RDV - Pouancé - Au fil de l'eau - Fête de l'Herberie/Animation théâtre ferme

A noter très prochainement...

Du 6 au 16 octobre

- RAM - Semaine nationale de la petite enfance
- Mardi 6 octobre : conférence
- Vendredi 9 octobre : Atelier d'éveil
- Mardi 13 octobre : bébé lecteurs

Mercredi 7 octobre - Dès 14h30

- Médiathèque - Animation préhistoire

Mercredi 18 novembre

- Balayage voirie

FLASH INFOS BRÉCÉ

Du 25 septembre 2020

n° 104

Infos Municipales

COVID-19 en Ile-et-Vilaine et sur les communes de Rennes Métropole

A la suite des annonces du ministre des Solidarités et de la Santé, ce mercredi 23 septembre 2020, le département d'Ile-et-Vilaine est désormais en zone Alerte. La métropole de Rennes est classée en **zone Alerte renforcée**.

Département d'Ile et Vilaine en Zone alerte : circulation active du virus

Les fêtes (mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire...) organisées dans les établissements recevant du public seront limitées à 30 personnes. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements devront respecter cette jauge.

En complément, le préfet est habilité à prendre un certain nombre de mesures de nature à réduire la circulation du virus.

Rennes Métropole en Zone alerte renforcée : circulation très intense du virus, qui touche en particulier les personnes âgées

Les mesures qui s'appliqueront à compter de **samedi 26 septembre** et à l'issue d'une concertation entre le préfet et les élus locaux sont :

- la jauge des rassemblements portée à 1000 personnes
- l'interdiction des grands événements déclarés, comme les fêtes locales ou les fêtes étudiantes
- l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public
- la fermeture de toutes les salles de sport, à l'exception de celles des établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées)
- la fermeture de toutes les salles des fêtes et salles polyvalentes pour les activités festives et associatives.

Par ailleurs, à partir du **lundi 28 septembre** :

- la fermeture partielle des bars, au plus tard à 22h. L'horaire exact sera déterminé par le préfet à l'issue d'une concertation locale.

La situation sera réévaluée dans 15 jours

Commune de Brécé

Les restrictions départementale et communautaire (RM) s'appliquent à notre commune : La salle de sport étant en travaux, la question d'accès ne se pose donc pas. Par contre les activités proposées en salle modulaire sont interdites sur cette période de 15 jours. Nous maintenons les activités non sportives sur les salles communales avec un maximum de 10 personnes. Les activités de plein air respectant le maximum de 10 personnes ne sont pas impactées et l'accès aux vestiaires foot est soumis au protocole établi.

Port du masque sur la commune :

A compter du mercredi 16 septembre 2020 à 12h00 et jusqu'au 30 septembre 2020 inclus, le port du masque est obligatoire pour tout piéton dans l'espace public pour les personnes de onze ans et plus au sein des lieux mentionnés ci-dessous :

Abords de l'école, centre commercial, parking mairie, place de l'église, abords du complexe sportif. Voir plan ci contre :

La sécurité de tous repose sur le respect de ces règles et fait appel à notre responsabilité individuelle.



INFOS UTILES

Urgences

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

Samu : 15 ou 02 99 59 16 16

Services de santé

SOS médecins : 36 24 ou
02 99 53 06 06

Pharmacie de garde : 32 37

Infirmières

Mmes Gauthier et Severo

Soins à domicile ou au cabinet

5 rue de Bretagne - Brécé

06 44 85 25 54

Mairie

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Fermée le mardi après-midi

Samedi 8h30 - 12h00

02 99 00 10 09

accueil@mairie-brece.fr

Médiathèque

Mardi 15h30-17h30

Mercredi 10h00-12h30 et 15h-18h

Vendredi 15h30 - 18h

Samedi 10h - 12h30

02 99 62 10 31

mediatheque@mairie-brece.fr

Collectes des déchets

Numéro vert service déchets

Rennes Métropole: 0.800.01.14.31

Collecte des ordures ménagères

Mardi après-midi

Collecte des bacs jaunes

Vendredi matin semaines impaires

Déchetterie Acigné

Lundi, Jeudi et Vendredi

14H - 18h

Mercredi et Samedi

9h - 12h et 14h - 18h

Plateforme déchets verts Brécé

Lundi et vendredi

9h - 12h

Mercredi et samedi

14h - 18h (17h à partir du 2/11)

Signalement Voirie

Formulaire sur metropole.rennes.fr
rubrique pratique/ @démarches

Dépannage 24h/24

SPL : 02 23 22 00 00

Enedis : 09 726 750 35

GRDF : 0 800 47 33 33

Registre nominatif des personnes vulnérables

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, un registre nominatif et confidentiel des personnes vulnérables est mis en place dont le but est d'aider les personnes fragiles en cas de besoin.

Il s'agit pour le CCAS d'assurer un suivi régulier des personnes isolées, fragilisées par l'âge, par un handicap ou par un mode de vie spécifique.

Divers outils sont mis en place pour veiller au bien être des personnes inscrites sur ce dernier : contact téléphonique, visite à domicile, portage de repas à domicile...

L'inscription s'effectue en mairie, elle est gratuite et peut être accomplie aussi bien par la personne concernée que par un tiers (famille, voisin).

Information travaux – rue de Rennes

Dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue de Rennes, des travaux de voiries se dérouleront durant le mois d'octobre.

La partie de voie concernée se situe entre l'intersection de la rue de la Loire/rue de Rennes à l'intersection de la voie menant au lieu-dit les Patis/rue de Rennes.

Les travaux prévus sont notamment la réfection du bitume, la suppression des stationnements et le rétrécissement de la voie afin de réduire la vitesse en entrée de bourg.



LE GRAND DÉFI ENERGIE et EAU : ma commune agit, moi aussi !

Vous souhaitez participer collectivement à la transition énergétique à l'échelle de votre commune ?

Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie et d'eau ? Participez en équipe au Grand Défi Energie et Eau 2020 !

Prêt.e à relever le défi avec votre commune ?

Pour participer, c'est simple, il suffit d'envoyer un message en mairie à : accueil@mairie-brece.fr. Inscription avant le 10 octobre 2020. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes au 02 99 35 23 50, par mail grand-defi-energie-eau@alec-rennes.org ou vous rendre sur : www.alec-rennes.org

Apiculture - Déclaration des ruchers 2020

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2020** pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdémarches.agriculture.gouv.fr. Néanmoins, la déclaration peut se faire à l'aide du cerfa 13995*04 pour les personnes ne pouvant déclarer via internet.



Mercredi 7 octobre 2020 à partir de 14h30

Préhistoire interactive

Dans le cadre du Festival des sciences, animation autour des haches polies : jeu sur la chronologie et présentation du mode de vie au Néolithique, présentation d'outils reconstitués, démonstrations et initiation au travail du bois avec des outils en pierre et atelier de fabrication d'une parure néolithique appelée "hache pendeloque".



Une animation proposée par : Préhistoire interactive / Elan créateur ; intervenant : Philippe Guillonnet, médiateur en archéologie.

Gratuit / Sur inscription
02 99 62 10 31

Directeur de la publication : Christophe CHEVANCE / Responsable de la publication : Olivia PERCHE

Conception, Réalisation, Impression : Laetitia MOREAU - Mairie de Brécé

Annonces à adresser à accueil@mairie-brece.fr au plus tard le vendredi semaine paire pour une parution le jeudi de la semaine impaire.

Vous pouvez recevoir le Flash Info par email en faisant la demande à accueil@mairie-brece.fr ou via le site www.mairie-brece.fr